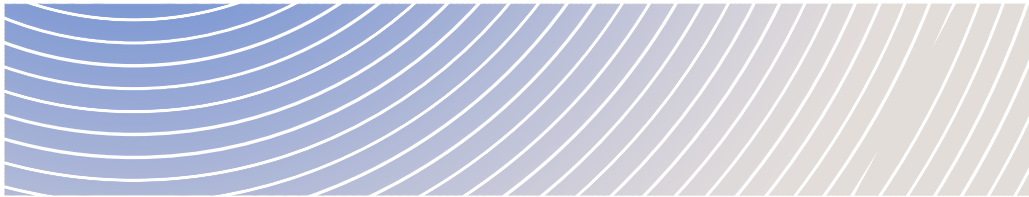




Rapport provisoire sur le programme de suivi pour 2022- 2023



ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE EXTRACÔTIER
PÉTROLIER ET GAZIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

21 juin, 2023



Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	3
1. Introduction.....	5
2. Objectif.....	6
3. Résumé des activités 2022-2023.....	6
4. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle.....	7
5. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi	22
Annexe I. Modèle logique du programme de suivi de l'ER	26



Liste des abréviations et acronymes

Abréviation/acronyme	Définition
Accord de S et C	Accord de subventions et contributions
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMP	Aire marine protégée
APC	Agence Parcs Canada
Comité consultatif de suivi de l'ER	Comité consultatif du programme de suivi de l'évaluation régionale
Comité directeur	Le Comité directeur du programme de suivi de l'évaluation régionale. Ce comité comprend des représentants des organismes suivants : AEIC, RNCAN, ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador, OCTNLHE, ECCC et le MPO
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
Évaluation régionale	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
FEE	Fonds pour l'étude de l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
Gouvernement de T.-N.-L.	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
MPO	Pêches et Océans Canada
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OCTNLHE	Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Outil SIG	Outil d'aide à la décision du système d'information géographique
PE	Protocole d'entente
PEM	Planification de l'espace marin



Programme de suivi de l'ER	Programme de suivi de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
Rapport final de l'ER	Rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
RARM	Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle à l'évaluation régionale)
Registre	Registre canadien d'évaluation d'impact
Règlement ministériel	Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)
Réponse ministérielle	Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
RNCan	Ressources naturelles Canada
SCCS	Secrétariat canadien de consultation scientifique
SCF-ECCC	Service canadien de la faune; une direction générale d'Environnement et Changement climatique Canada
SHC	Service hydrographique du Canada
Zone d'étude	La zone d'étude de l'évaluation régionale telle qu'elle est définie à la figure 1.1 du rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador.

1. Introduction

Le 15 avril 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) a annoncé le lancement de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (l'évaluation régionale) et la nomination d'un comité pour réaliser l'évaluation régionale (le Comité de l'évaluation régionale). L'objectif de l'évaluation régionale était d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'évaluation d'impact fédérale pour les futurs projets de forage exploratoire en mer dans la zone d'étude d'évaluation régionale définie (la zone d'étude) tout en garantissant que les normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement continuent d'être appliquées et maintenues.

Le 29 février 2020, le Comité de l'ER a présenté son [rapport sur l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#). Ce rapport présente en détail les connaissances acquises par le Comité, y compris les activités d'analyse et de mobilisation qui y sont associées, les conclusions auxquelles il est parvenu et les recommandations qui en découlent.

Le 4 juin 2020, le [Règlement visant des activités concrètes exclues - puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador](#), un règlement ministériel élaboré en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) qui définit les exigences pour les futurs projets de forage exploratoire dans la zone d'étude, est entré en vigueur. Par la suite, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AIEC) a publié, dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre), la [Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#) (Réponse ministérielle). Dans ce document, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement de T.-N.-L.) ont donné suite aux recommandations du rapport final du Comité consultatif de l'ER et se sont engagés à mettre en place un programme de suivi de l'évaluation régionale (programme de suivi de l'ER).

Le programme de suivi de l'ER contrôle la mise en œuvre et l'efficacité des divers résultats de l'évaluation régionale et en rend compte, y compris les engagements pris dans la réponse ministérielle correspondante. Le programme de suivi de l'évaluation régionale garantira également que l'information et les analyses restent valables et à jour, et qu'elles continuent à remplir leur fonction prévue, qui est d'éclairer la prise de décision en ce qui concerne les futurs forages exploratoires et les activités associées dans la zone d'étude.

2. Objectif

L'objectif de ce rapport sur le programme de suivi de l'évaluation régionale est de faire le point sur les initiatives et les résultats dudit programme pour la période de référence 2022-2023. Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (RARM) inclus dans la section 4 fait état des progrès réalisés relativement aux engagements pris par les organismes gouvernementaux et les ministères mentionnés dans la réponse ministérielle. Ces organismes sont l'AEIC, Pêches et Océans Canada (MPO), ECCC, Ressources naturelles Canada (RNCan), l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) et le gouvernement de T.-N.-L. Le rapport présente également une évaluation de l'efficacité globale du programme de suivi (section 5).

3. Résumé des activités 2022-2023

Le Comité consultatif de suivi de l'ER s'est réuni à cinq reprises au cours de la période de référence 2022-2023. Le 1er juin 2022, le Comité consultatif de suivi de l'ER a soumis les recommandations suivantes au comité directeur concernant le plan à long terme pour l'outil d'aide à la décision SIG :

- L'outil d'aide à la décision SIG doit être conservé et entretenu par l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).
- L'outil SIG doit faire l'objet d'un examen complet au moins tous les 3 à 5 ans. Ce délai tient compte du fait que les nouvelles données peuvent faire l'objet d'un examen par les pairs. En outre, le Comité consultatif recommande la mise à jour des couches actuelles de l'outil SIG en fonction des besoins (c'est-à-dire lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles ou au moins une fois par an).

L'OCTNLHE s'efforce d'obtenir le financement d'une solution à long terme afin d'intégrer l'outil SIG dans un nouveau système de gestion des données. Des discussions sont en cours entre l'OCTNLHE et l'Agence pour l'élaboration d'une stratégie de transfert des ensembles de données de l'outil SIG de l'ER vers le centre de données et d'information de l'OCTNLHE. Une fois qu'une solution à long terme aura été trouvée, l'OCTNLHE peaufinera son approche de l'examen et de la mise à jour de l'outil SIG.

Dans le rapport de suivi de l'ER 2021-2022, le comité directeur s'est engagé à élaborer un cadre d'évaluation de l'efficacité du programme de suivi de l'ER et à rendre compte des résultats de cette évaluation à partir du rapport annuel 2022-2023. Le 8 décembre 2022, le comité directeur a sollicité l'avis du Comité consultatif quant à son ébauche de cadre d'évaluation de l'efficacité du programme de suivi de l'ER. Le 6 février 2023, le Comité consultatif de suivi de l'ER a soumis des avis et des recommandations sur le cadre. Le 14 mars 2023, le comité directeur a finalisé le cadre d'évaluation de l'efficacité en tenant

compte des avis du Comité consultatif. Les résultats de l'évaluation de l'efficacité du programme de suivi de l'ER 2022-2023 sont présentés à la section 5.

Le 31 mars 2023, les premiers mandats de deux ans des membres du Comité consultatif ont expiré. Les membres suivants ont choisi de renouveler leur mandat pour une période supplémentaire de deux ans :

- Bevin Ledrew
- Frédéric Dwyer-Samuel
- George Russell
- Marcy Cloud
- Ray Finn

Le comité directeur a entrepris de remplacer les trois membres qui n'ont pas renouvelé leur mandat.

Le tableau 1 donne un aperçu du changement de l'état d'avancement des 42 engagements pris dans la réponse ministérielle pour la période de référence donnée. Une description de l'état d'avancement est incluse dans le tableau 2.

Tableau 1 : Tableau de bord de l'état d'avancement des engagements énoncés dans la réponse ministérielle.

État d'avancement	Nombre d'engagements	
	2021-2022	2022-2023
Rempli – entièrement respecté	10	14
Rempli – surveillance continue	12	12
Progrès en cours	20	16

4. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle

Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle ci-dessous s'appuie sur les engagements et les plans de travail énoncés dans le [rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle](#) initial de 2021. Le tableau 1 présente un résumé des modifications apportées à l'état d'avancement des engagements. Chaque engagement est qualifié par un état d'avancement fondé sur la description du tableau 2. Les engagements du présent rapport respectent le format des engagements décrits dans la réponse ministérielle. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu des mesures prises ou des résultats obtenus en vue de la réalisation de l'engagement au cours de la période de référence 2020-2021.



Tableau 2 : Description de l'état d'avancement du suivi des engagements énoncés dans la réponse ministérielle.

État d'avancement	Description
Rempli – entièrement respecté	L'engagement a été pleinement rempli. Aucune mesure ou surveillance supplémentaire nécessaire.
Rempli – surveillance continue	L'engagement a été rempli. Toutefois, une surveillance continue est nécessaire.
Progrès en cours	L'engagement n'a pas été pleinement rempli, mais des progrès ont été réalisés ou des mesures ont été prises pour remplir l'engagement et veiller au respect de l'échéance prévue.

Tableau 3 : Mises à jour des engagements des ministres précisés dans la réponse ministérielle, relativement aux recommandations de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

Engagement	État d'avancement
Recommandations du comité concernant le règlement	
1. Mesures d'atténuation et de suivi (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
2. Observateurs d'oiseaux marins formés (ECCC) <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la conformité aux exigences d'ECCC en matière de formation normalisée des observateurs, y compris l'évaluation de deux programmes de formation proposés. Examen des données collectées par des observateurs formés dans le cadre des programmes de forage exploratoire (voir point 29 pour plus de renseignements). 	Rempli – surveillance continue
3. Plans de communication sur les pêches (OCTNLHE et AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
4. Notifications préalables au forage (OCTNLHE et AEIC) <ul style="list-style-type: none"> La liste des intervenants tenue par l'OCTNLHE a été examinée et sera mise à jour périodiquement afin de s'assurer que les communications des promoteurs parviennent à toutes les parties en temps opportun (comme le prévoit le Règlement ministériel). 	Rempli – surveillance continue
5. Mesures d'atténuation des effets sur les oiseaux migrateurs (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
6. Surveillance des oiseaux de mer (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
7. Formation sur les échouages d'oiseaux de mer (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté

Engagement	État d'avancement
<p>8. Activités dans les refuges marins et les zones de fermeture (MPO, OCTNLHE et AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>9. Consultations en matière d'élaboration de règlement (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>10. Exigences en matière de notification (IAAC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>11. Application de l'exclusion (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>12. Examen de la réponse ministérielle (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus d'examen sera tenu dans les cinq ans après l'entrée en vigueur du Règlement – voir RARM 2021 	Progrès en cours
<p>13. Modélisation adéquate et appropriée (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moment de la production de suivi de l'évaluation régionale (2022-2023), aucun projet n'avait été proposé par des promoteurs aux termes du Règlement ministériel. 	Rempli – surveillance continue
<p>Recommandations du comité pour le programme de suivi de l'évaluation régionale</p>	
<p>14. Rapport annuel sur le programme de suivi (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport sur le programme de suivi de l'ER a été finalisé et publié le 21 juin, 2023. 	Progrès en cours
<p>15. Plan à long terme pour l'outil d'aide à la décision SIG (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Une version actualisée de l'outil SIG a été préparée et publiée en mai 2021. Des dispositions ont été prises pour la poursuite de l'hébergement et de l'entretien en ligne, ainsi que pour la conservation de la licence logicielle du système SIG jusqu'au 31 mars 2023. 	Rempli – surveillance continue

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Le comité directeur de l'ER continue d'explorer et de discuter des options d'entretien et d'hébergement à long terme du SIG, ainsi que de la fréquence appropriée des futures mises à jour du SIG. Recensement continu d'ensembles de données nouveaux et actualisés pour les futures mises à jour du SIG, avec l'avis du Comité consultatif. 	
<p>16. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>17. Examens et rapports (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les engagements des parties, précisés dans la réponse ministérielle, continuent à faire l'objet d'un suivi et d'un rapport public dans le rapport annuel d'avancement relatif à la réponse ministérielle. 	Rempli – surveillance continue
<p>18. Intégration de perspectives diverses (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du Comité consultatif de suivi de l'ER ont été nommés en juillet 2021. Les membres du Comité sont issus de diverses sphères, dont les collectivités autochtones, l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche, les organisations environnementales non gouvernementales, les groupes d'intérêt universitaires et le public. Le programme de suivi de l'ER continuera à rechercher et à intégrer des perspectives diverses par le biais de processus d'engagement. Le cas échéant, la période de consultation publique sera tenue pour faire l'examen des principaux documents et recueillir des commentaires. 	Rempli – surveillance continue
<p>19. Utilisation des études et examens scientifiques (MPO et ECCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le comité directeur continue de suivre l'état d'avancement et l'achèvement de ces études en cours mentionnées par le Comité de l'ER, ainsi que d'autres études pertinentes, afin de les inclure dans une future mise à jour de l'outil SIG, prévue pour 2023-2024. L'élaboration de cartes de densités prédictives est toujours en cours, en raison du volume important de données et du traitement analytique nécessaires pour compléter les cartes. 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p>Compte tenu des progrès actuels, le SCF prévoit de finaliser la modélisation d'ici le début ou le milieu de l'été 2023.</p> <p>Modélisation prédictive propre aux espèces d'ECCC pour les oiseaux de mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Atlas des oiseaux de mer de l'est du Canada comprend des données ajoutées jusqu'en 2020 et est désormais disponible sur le portail Données ouvertes à l'adresse : Atlas des oiseaux de mer dans l'est du Canada 2006 – 2020 – Portail du gouvernement ouvert. • Les données de relevés de l'industrie ont été intégrées dans la base de données du programme Suivi des oiseaux en mer de l'est du Canada (SOMEK). • Les données de suivi existantes d'ECCC et de ses partenaires ont été compilées et des cartes préliminaires mettant en évidence l'utilisation saisonnière des oiseaux de mer (combinant à la fois les données de suivi et les données provenant de relevés en mer) ont été réalisées, mais nécessitent une évaluation par les pairs. • Des travaux sur les cartes prédictives sont en cours, car des sources de données supplémentaires (notamment les relevés aériens) ont été intégrées. En raison de l'approche globale que nous avons adoptée pour soutenir une série d'initiatives dans une vaste zone géographique et à l'aide des données les plus accessibles, cela prend un peu plus de temps que prévu. L'objectif est de produire des cartes préliminaires d'ici le début ou le milieu de l'été 2023 • Des accords de subvention et de contribution ont été signés avec trois groupes autochtones (Conseil communautaire de NunatuKavut, Première Nation Qalipu et Première Nation Miawpukek) et des plans de travail ont été élaborés et mis en œuvre en 2022 pour renforcer les capacités en matière de conservation des oiseaux de mer et de déploiement d'un sonomètre pour détecter l'océanite cul-blanc (voir point 22 ci-dessous). • Les subventions et contributions accordées au gouvernement du Nunatsiavut ont notamment permis de poursuivre la formation sur les relevés en mer par bateau et les relevés aériens (février 2023) et de lancer des projets de marquage pour étudier les déplacements des espèces prioritaires tout au long de l'année. <p>Modélisation de la répartition des espèces de mammifères marins du MPO</p> <ul style="list-style-type: none"> • La validation de toutes les données relatives aux observations de mammifères marins et de tortues de mer dans la région de T.-N.-L. est terminée. Les données sur les mammifères 	

Engagement	État d'avancement
<p>marins ont également été regroupées dans une seule base de données pour le Canada atlantique. Le MPO cartographie les détections acoustiques de baleines pour les ajouter aux données d'observation existantes, à des fins de modélisation. Les données environnementales ont été recueillies lors de voyages visant à déployer des récepteurs acoustiques et à enregistrer des données océaniques, ainsi qu'à partir de sources existantes, telles que le site Web du Service hydrographique du Canada du MPO et le site Web de la National Oceanic and Atmospheric Administration, entre autres. Plusieurs modèles d'habitat seront mis en œuvre dans les mois à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant. 	
<p>Recommandations du Comité à l'intention de ministères ou organismes particuliers</p>	
<p>20. Portée des éléments pour l'évaluation de projets désignés (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La portée des éléments continuera à faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme de suivi de l'ER RARM 2021. 	<p>Rempli – surveillance continue</p>
<p>21. Saumon de l'Atlantique (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès significatifs ont été réalisés en vue d'atteindre l'objectif du projet du Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), à savoir déterminer la probabilité que le saumon de l'Atlantique provenant de différentes rivières pénètre dans des zones présentant un intérêt pour les activités de production et d'exploration pétrolières et gazières, y compris le moment, la durée et les zones spécifiques où cela est susceptible de se produire. • En 2021 et 2022, la coopération entre les collaborateurs du projet (Ocean Tracking Network, Unama ki Institute of Natural Resources et Fédération du saumon atlantique), les groupes autochtones de gestion des ressources aquatiques et océaniques, la province de Québec et le MPO (régions de Terre-Neuve-et-Labrador, du Golfe et des Maritimes) a permis de poser avec succès 2 671 étiquettes acoustiques sur des saumoneaux (n = 2 120) et des saumons noirs (n = 551) de l'Atlantique dans 37 rivières canadiennes réparties sur 5 provinces. En outre, 183 étiquettes satellites ont été posées sur des saumoneaux adultes pluribermarins dans l'ouest du Groenland en 2021 et 2022. 168 récepteurs acoustiques ont été installés le long de la limite ouest de la zone d'évaluation régionale (ZER), en plus de 4 missions de 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>planeurs sur vague (2 en 2021 et 2022) et de la mise à l'eau de 10 bouées dérivantes en 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela représente une amélioration considérable de la capacité opérationnelle de détection du saumon dans les eaux du large et dans la ZER de l'OCTNLHE. 	
<p>22. Océanite cul-blanc et autres espèces d'importance (ECCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour de l'état d'avancement et des tendances de la population des trois principales colonies d'océanites cul-blanc de la région atlantique (île Gull, île Great, île Green) a été achevée en 2022 • Un soutien continu a été fourni pour veiller à la survie des adultes et au succès de la reproduction dans les principaux sites de la région atlantique. • Des cartes indiquant les aires d'alimentation de l'océanite cul-blanc pendant l'incubation ont été produites • Une approche reposant sur l'utilisation de marqueurs génomiques et biochimiques pour associer les oiseaux juvéniles échoués à leur colonie d'origine a été élaborée avec succès • Des études portant sur la manipulation des caractéristiques de la lumière et l'attraction de l'océanite ont été menées en 2022; les données sont en cours d'analyse et contribueront à étayer les mesures d'atténuation • Une étude d'opinion publique portant sur les perceptions humaines à l'égard de l'océanite cul-blanc a été achevée en mars 2022 afin d'éclairer les efforts de sensibilisation, d'éducation et de conservation; elle est disponible en ligne à l'adresse : https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/environment_climate_change/2022/134-20-e/index.html • L'élaboration du modèle de <i>Normes ouvertes pour la pratique de la conservation</i> (ou <i>Normes de conservation</i>) pour l'océanite cul-blanc au Canada atlantique est une initiative en cours entreprise par un groupe de travail composé de plus de 25 spécialistes de l'océanite cul-blanc du Canada, des États-Unis et de l'Europe. À ce jour, le groupe de travail a défini des objectifs de conservation et évalué les pressions connues ainsi que les stratégies de conservation. Un document résumant le modèle de Normes ouvertes pour la pratique de la conservation (ou Normes de conservation) pour l'océanite cul-blanc au Canada atlantique et indiquant les 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>principales mesures visant à réduire les menaces sera soumis en tant que produit livrable d'ici fin avril 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois groupes autochtones (Conseil communautaire de NunatuKavut, Première Nation Qalipu et Première Nation Miawpukek) ont déployé des unités d'enregistrement automatisées pour détecter la présence d'océanites cul-blanc nicheurs sur leur territoire. • Une carte du paysage lumineux de l'est de Terre-Neuve-et-Labrador, comprenant la zone d'étude de l'évaluation régionale, a été finalisée afin de donner des renseignements sur les répercussions de l'énergie excédentaire sous forme de pollution lumineuse au large et sur les futures mesures d'atténuation; un index du paysage lumineux dû à la circulation de bateaux a été réalisé et contribue à la production de la carte finale du paysage lumineux. 	
<p>23. Accessibilité des données (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de la planification marine du Canada. Il est disponible à l'adresse : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/atlas/index-fra.html. Il a été présenté au pavillon du cinquième congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), qui s'est tenu du 3 au 9 février 2023 • MarineCollab (anciennement appelé MSP Platform) est une plateforme SharePoint utilisée pour partager des informations et collaborer avec des partenaires externes (notamment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les gouvernements et collectivités autochtones) impliqués dans les processus de planification et de conservation du milieu marin. S'appuyant sur le succès des deux projets pilotes régionaux, la plateforme est désormais utilisée par toutes les zones de PEM du MPO. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un entrepôt de données, la plateforme permet aux partenaires de PEM d'accéder aux connaissances et aux produits d'information dérivés des données, y compris, mais sans s'y limiter, les pêches, et propose des liens vers d'autres outils tels que l'Atlas de PEM et le Portail de données ouvertes. 	<p>Rempli – entièrement respecté</p>

Engagement	État d'avancement
<p>24. Données sur les pêches commerciales (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO et l'OCTNLHE continuent de se réunir régulièrement plusieurs fois par an. En outre, les experts en données des deux organisations ont collaboré pour l'ajout de données sur les ressources pétrolières à l'Atlas de la planification maritime du Canada. Les données sur les ressources pétrolières sont présentées dans le widget Ajouter des données de l'Atlas de la planification maritime du Canada, à l'aide des services de cartographie Web publiés par l'OCTNLHE. Le document Pêche Commerciale dans l'Est du Canada a été publié sur le portail Données ouvertes Canada le 14 septembre 2021. Cet ensemble de données délimite les prises par unité de surface par espèce et par type d'engin pour les pêches commerciales de 2009 à 2018 dans les régions du MPO de l'est du Canada. Les prises par unité sont réparties dans des hexagones de 10 km², selon le poids total des prises, en kg, par hexagone. Le personnel du MPO de la région de Terre-Neuve-et-Labrador met à jour l'ensemble des données sur les pêches commerciales afin d'y inclure des renseignements concernant la période allant de 2012 à 2021. Cet ensemble de données sur les pêches et les limites des zones de pêche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest figurent dans l'Atlas de la planification maritime du Canada, qui a été publié en janvier 2023. 	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p>25. Protocole de communication des connaissances (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de l'intendant en chef des données dirige un groupe de travail national sur l'entente de partage de données (EPD), qui fait partie du cadre national de gouvernance des données. Le groupe a collaboré avec des experts en la matière (notamment dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit) pour élaborer une série de modèles d'ententes de partage de données et un arbre de décision. Les modèles d'EPD couvrent le partage ponctuel de données, les données partagées avec l'extérieur, les données reçues d'une organisation extérieure et le partage bidirectionnel de données avec une organisation extérieure. D'autres modèles et processus d'entente de partage de données, y compris ceux concernant les données sur les Autochtones, seront élaborés en fonction des besoins. Outre les travaux sur l'EPD, le Bureau de l'intendant en chef des données élabore actuellement (ou adopte/adapte, le cas échéant) des principes directeurs, des exigences 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>(rôles et responsabilités) et des outils d'évaluation dans le cadre de l'ensemble des politiques ministérielles en matière d'éthique des données et d'intelligence artificielle, qui serviront à orienter le traitement et l'utilisation des données reçues par le MPO. De plus, le Bureau saisit les occasions de faire participer des groupes de travail ministériels, d'autres ministères et des intervenants autochtones à l'élaboration conjointe d'éléments de l'ensemble des politiques ayant des répercussions potentielles sur les collectivités autochtones.</p>	
<p>26. Protocole de collecte et de communication des renseignements (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de la planification marine du Canada. Il est disponible à l'adresse suivante : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/atlas/index-fra.html. • Bien que la version 1 de l'Atlas ait été élaborée à la suite de tests approfondis auprès des utilisateurs, le MPO envisage d'accorder 12 à 18 mois aux partenaires et aux intervenants pour qu'ils se familiarisent avec l'application avant de solliciter des avis sur les changements éventuels à apporter à la version 2 de l'Atlas. 	Rempli – entièrement respecté
<p>27. Accessibilité des données sur les mammifères marins et les tortues de mer (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant. 	Progrès en cours
<p>28. Normes pour les observateurs de mammifères marins (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MPO finalise le processus d'établissement de normes de qualification pour les observateurs de mammifères marins. La livraison du projet est prévue pour 2023. 	Progrès en cours
<p>29. Levés des oiseaux échoués (ECCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un document d'orientation sur l'élaboration de protocoles de levé des oiseaux échoués a été rédigé et transmis à l'OCTNLHE et aux exploitants en mars 2021. • Une fiche de données de terrain destinée à faciliter la collecte de données issues du levé systématique des oiseaux échoués et des rencontres aléatoires a été établie puis transmise à l'OCTNLHE et aux exploitants en mars 2021. 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> • Un formulaire de saisie des données permettant d'entrer les deux types de données sur les oiseaux échoués (rencontres aléatoires et levés systématiques) a été conçu puis transmis à un nombre limité de personnes et de groupes collectant des données sur les oiseaux échoués en mai 2022. • La base de données sur les oiseaux échoués a été achevée en mars 2023 et sera mise à la disposition des exploitants. Cette base de données permettra de numériser les données et d'améliorer la documentation et l'examen des données sur les oiseaux échoués dans le cadre du processus de délivrance de permis du SCF. Un modèle a été élaboré afin de documenter la vérification des données soumises sur les levés systématiques des oiseaux échoués et de communiquer les incohérences de données aux exploitants; 517 levés systématiques menés par l'industrie (en 2020 et 2021) ont été vérifiés et devraient être intégrés dans la nouvelle base de données. • Des ressources visant à soutenir la formation des observateurs d'oiseaux de mer au dénombrement des oiseaux échoués ont été mises au point et transmises aux formateurs de renom. • Des ressources visant à soutenir la formation à la sensibilisation aux oiseaux échoués ont été mises au point et transmises à l'OCTNLHE, ainsi qu'aux exploitants (mise à jour annuelle). 	
<p>30. Disponibilité des renseignements et lacunes en matière de données (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques environnementaux globaux, de la disponibilité des renseignements et des lacunes éventuelles en matière de données concernant une zone spécifique dans le cadre du processus de prise de décision en matière de statut domaniaux continuera à faire l'objet d'un suivi par le biais du programme de suivi de l'ER. 	Rempli – surveillance continue
<p>31. Initiatives liées aux zones spéciales (MPO et ECCC)</p> <p>ECCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • ECCC continue de collaborer avec le MPO et l'APC afin de garantir la disponibilité de l'information existante du SCF-ECCC pour éclairer les décisions portant sur la création d'aires protégées. • Le travail fondamental de collecte des renseignements se poursuit. Les activités futures à l'appui de cet engagement pourraient continuer à nécessiter des ressources pour soutenir la création d'AMP et d'« autres mesures de conservation efficaces par zone » (AMCEZ). 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p>MPO</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ. Ces orientations prennent en compte les meilleurs renseignements et conseils scientifiques disponibles, les pratiques exemplaires internationales, les pratiques régionales de l'industrie et les commentaires des parties intéressées. Une approche équilibrée a été adoptée pour maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement lors de la mise en œuvre des programmes de forage exploratoire dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador. Les matériels d'orientation (rapport complet, résumé et brochure) sont en cours de finalisation et de préparation pour une publication sur le Web. Les meilleurs renseignements disponibles provenant de diverses sources, y compris les données scientifiques et les connaissances des Autochtones et des collectivités, continuent d'éclairer les processus de création et de gestion des AMP et d'AMCEZ du gouvernement du Canada. À la suite des travaux réalisés par un groupe de travail fédéral sur la Norme de protection des AMP visant à clarifier les détails de la Norme de protection des AMP de 2019, le gouvernement du Canada a apporté des détails supplémentaires concernant ladite norme fédérale lors du cinquième congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), le 8 février 2023. Les activités suivantes sont visées par la Norme de protection des AMP : prospection, exploitation et production de pétrole et de gaz; prospection et exploitation minières; rejet de déchets et autres matières, déversement de remblais et rejet de médicaments et de pesticides nocifs; et chalutage de fond. Afin de renforcer la Norme de protection des AMP, le gouvernement du Canada a également annoncé son intention de durcir les restrictions sur certains rejets des navires dans les AMP. Les Directives de 2022 du gouvernement du Canada permettant de reconnaître d'autres mesures de conservation efficaces par zone en milieu marin (AMCEZ) ont été publiées en décembre 2022. Les Directives de 2022 s'appliquent aux AMCEZ du milieu marin fédérales existantes et futures, y compris les refuges marins. Conformément à la norme fédérale de protection des AMCEZ de 2019, les Directives exigent une évaluation au cas par cas des activités existantes et prévisibles afin de s'assurer que les risques pour les avantages de la conservation de la biodiversité de la zone ont été évités ou atténués de manière efficace. 	

Engagement	État d'avancement
<p>32. Disponibilité de l'imagerie des déversements (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le protocole d'entente conclu entre ECCC et l'OCTNLHE facilite l'échange de renseignements lors d'une intervention d'urgence en cas d'incident de pollution. L'OCTNLHE peut demander conseil et assistance à ECCC dans le cadre de la préparation ou d'une intervention en cas d'urgence environnementale. • Le protocole d'entente a été révisé et est en cours d'actualisation afin de s'assurer que la fourniture d'images de déversement soit considérée comme un élément livrable lors d'une intervention en cas d'urgence environnementale. • ECCC peut faire appel à des experts compétents dans le domaine de la protection de l'environnement pour contribuer à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence environnementale, ainsi qu'établir des cartes de sensibilité numériques à l'aide de bases de données de ressources géospatiales et d'autres outils, susceptibles d'être mises à la disposition des groupes autochtones et des intervenants. 	<p>Progrès en cours</p>
<p>33. Orientations sur l'atténuation des effets sur les coraux et les éponges (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Ces orientations prennent en compte les meilleurs renseignements et conseils scientifiques disponibles, les pratiques exemplaires internationales, les pratiques régionales de l'industrie et les commentaires des parties intéressées. Une approche équilibrée a été adoptée pour maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement lors de la mise en œuvre des programmes de forage exploratoire dans la zone extracôtère Canada–Terre-Neuve-et-Labrador. Les matériels d'orientation (rapport complet, résumé et brochure) sont en cours de finalisation et de préparation pour une publication sur le Web. • Le MPO poursuit sa collaboration avec l'OCTNLHE et les promoteurs quant à la mise en œuvre des orientations opérationnelles, qui se veulent évolutives et mises à jour en fonction des données scientifiques les plus récentes, de l'expérience régionale et de l'adoption des pratiques exemplaires. 	<p>Rempli – surveillance continue</p>

Engagement	État d'avancement
<p>34. Mises à jour des normes sur les ondes sismiques ou des mesures d'atténuation (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO élabore une ébauche d'amendements à l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin (l'Énoncé) et consultera les partenaires fédéraux et les intervenants avant sa publication. Les amendements proposés intégreront les données scientifiques les plus récentes et les pratiques d'excellence internationales en matière d'atténuation des ondes sismiques. La publication de l'ébauche d'amendements à l'Énoncé est prévue pour 2023. 	Progrès en cours
<p>35. Données de référence sur les niveaux de contaminants (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen terminé. 	Rempli – entièrement respecté
<p>36. Décisions relatives au statut domanial (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inclusion de l'information et de l'analyse de l'évaluation régionale et des résultats du programme de suivi de l'ER dans les décisions relatives au statut domanial est suivie régulièrement. 	Rempli – surveillance continue
<p>37. Évaluations environnementales stratégiques (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le moment, il n'y a aucune nouvelle EES ou mise à jour aux EES existantes dans la zone d'étude de l'ER. 	Progrès en cours
<p>38. Scénarios de forage exploratoire (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre prévu de puits à forer sur une base annuelle entre 2023 et 2024, ainsi que la répartition spatiale de ces puits, ne dépassent pas les scénarios de forage exploratoire du Comité de l'ER. Pour le moment, d'après l'activité prévue de l'industrie, il ne serait pas nécessaire de mettre à jour les scénarios de forage avant 2025. 	Progrès en cours
<p>39. Effets cumulatifs (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> La région de Terre-Neuve du MPO en est aux premières étapes d'un exercice de cartographie des effets cumulatifs. Les couches de données sur les agents stressants et 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p>l'habitat sont en cours de recensement et de collecte pour les premières exécutions du modèle au cours de l'exercice à venir.</p>	
<p>40. Plans de retombées économiques (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'OCTNLHE a examiné et accepté cette recommandation. La publication de plans de retombées économiques liés à l'exploration est désormais une exigence réglementaire. Vous pourrez accéder aux plans de retombées économiques sur les sites Web des exploitants. 	Rempli – surveillance continue
<p>41. Plans de diversité (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'OCTNLHE a examiné les initiatives en faveur de la diversité et a accepté qu'elles soient incluses dans les plans de retombées économiques liés à l'exploration, qui doivent désormais être rendus publics sur les sites Web des exploitants. 	Rempli – surveillance continue
<p>42. Émissions de gaz à effet de serre (ECCC et AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de rapport sur l'analyse sectorielle des émissions de gaz à effet de serre attribuables au forage exploratoire au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador devrait être publiée aux fins de commentaires au printemps. 	Progrès en cours

5. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi

L'évaluation de l'efficacité du programme de suivi vise à :

- Appuyer la reddition de comptes entre les parties mentionnées dans le mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Déterminer les lacunes ou les améliorations susceptibles de justifier toute modification du mandat pour le programme de suivi de l'ER; et
- Soutenir la formation continue pour les futures activités menées après l'ER.

Pour juger de l'efficacité du programme de suivi de l'ER, les résultats du programme sont comparés à des objectifs permettant d'évaluer l'atteinte des résultats souhaités du programme de suivi de l'ER. L'annexe I comprend un modèle logique décrivant la manière dont les intrants et les activités du programme de suivi de l'ER servent à atteindre les résultats escomptés du programme.

Au cours de l'année de référence 2022-2023, 7 objectifs ont été atteints, 4 objectifs étaient sans objet et 0 objectif n'a pas été atteint (tableau 1). Les objectifs visant à garantir la prise en compte de l'information récente et émergente dans le processus de prise de décision et à respecter les engagements ministériels ont été pleinement atteints. Les objectifs visant à garantir le respect continu des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement n'étaient pas applicables pour l'année de référence, étant donné qu'aucun projet de forage exploratoire n'a été lancé en vertu du Règlement ministériel. L'évaluation de l'efficacité de ce résultat du programme devrait être présentée dans le rapport annuel de suivi de l'ER 2023-2024. D'après les objectifs fixés pour l'année de référence 2022-2023, le programme de suivi a permis d'atteindre les résultats escomptés.

Tableau 1 : Tableau de mesure du rendement pour l'année de référence 2022-2023 concernant le programme de suivi de l'ER.

Résultat du programme	Indicateurs	Objectifs	Résultats et commentaires
Les renseignements récents et émergents sont pris en compte dans la prise de décision (Modèle logique, résultat 1B)	<ul style="list-style-type: none"> La mise à jour de l'outil SIG se poursuit. De plus, il est utilisé pour éclairer la prise de décision concernant les projets de forage exploratoire 	Le Comité consultatif de suivi de l'ER examine les renseignements et formule des recommandations concernant l'outil SIG.	<p>Objectif atteint.</p> <p>Le Comité consultatif de suivi de l'ER a soumis des recommandations sur le plan à long terme relativement à l'outil SIG en juin 2022.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes autochtones et les intervenants (y compris le Comité consultatif de suivi de l'ER) participent à l'examen des principaux 	Le Comité consultatif de suivi de l'ER fait des recommandations au comité directeur.	<p>Objectif atteint.</p> <p>Le Comité consultatif de suivi de l'ER a soumis des recommandations sur le cadre d'évaluation de l'efficacité en février 2023.</p>

	produits de suivi de l'ER et formulent des commentaires à leur sujet	Le comité directeur reçoit et examine des avis, des recommandations ou des commentaires sur les principaux documents pertinents pour l'ER	Objectif atteint. Le comité directeur œuvre à l'adoption des recommandations sur l'outil SIG. L'avis du Comité consultatif sur le cadre d'évaluation de l'efficacité a été discuté et pris en compte par le comité directeur.
Les gouvernements veillent au respect continu des normes en matière de protection de l'environnement les plus strictes; (Modèle logique, résultat 1A)	Le Règlement ministériel et le suivi de l'ER sont mis en œuvre en collaboration avec l'OCTNLHE, l'AEIC, RNCan, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le MPO et ECCC	Les exploitants de projets de forage exploratoire qui sont exemptés d'une évaluation d'impact fédérale se conforment au Règlement ministériel	Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire exécuté en vertu du Règlement ministériel.
		Les résultats des programmes de suivi sont soumis à l'OCTNLHE.	Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire exécuté en vertu du Règlement ministériel.
		Les renseignements collectés étayent l'examen quinquennal du Règlement ministériel.	Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire exécuté en vertu du Règlement ministériel.
		Des mesures sont prises pour combler les lacunes ou apporter les améliorations potentielles recensées lors de l'examen quinquennal du Règlement ministériel.	Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire exécuté en vertu du Règlement ministériel.
Démontrer les progrès accomplis et la réalisation des engagements ministériels	Le rapport annuel destiné au public permet de suivre l'état d'avancement des engagements et d'en rendre compte	Les ministères soumettent à l'AEIC un résumé annuel des progrès accomplis relativement aux engagements pris	Objectif atteint. Les résumés annuels des ministères figurent dans ce rapport.
		Le rapport est publié chaque année dans le Registre.	Objectif atteint.



(modèle logique, résultats 2A et 2B)	Des progrès annuels sont réalisés relativement aux engagements pris dans la réponse ministérielle au rapport du Comité de l'ER jusqu'à ce qu'ils soient entièrement remplis.	Les engagements portant la mention « Progrès en cours » font l'objet de mises à jour détaillées et/ou de plans de travail actualisés jusqu'à leur réalisation.	Objectif atteint.
		Concernant les engagements qui ne peuvent être réalisés, des mesures appropriées sont prises ou une justification adéquate est donnée et rendue publique	Objectif atteint. Aucun engagement n'a été indiqué comme ne pouvant être réalisé.

Annexe I. Modèle logique du programme de suivi de l'ER

